

Sainte-Anastasie



LES ONIX, Le 15 Avril à la Foire aux plants

Bulletin Municipal

Avril 2007

n° 200

LE MOT DU MAIRE

Avril est le mois du budget, ou pour être plus précis, celui des prévisions budgétaires.

C'est donc ce qu'a voté le Conseil Municipal le 29 mars dernier.

Du bon côté de ce budget, retenons qu'il ne comporte pas de hausse d'impôts locaux, qu'il confirme une maîtrise des dépenses de fonctionnement et qu'il maintient un taux d'investissement élevé sans recours excessif à l'emprunt. Rappelons sur ce point, que l'annuité de la dette communale se situe à un niveau extrêmement bas (6.67% de nos recettes annuelles de fonctionnement, par rapport à une moyenne départementale de 13.57% dans la même strate de population).

Ceci étant, cette santé budgétaire ne signifie pas que Sainte-Anastasie soit la Sybaris des temps modernes et que nous puissions nous permettre une gestion décousue ou trop dispendieuse.

En 2007, il nous faudra donc encore, dans un contexte économique incertain, maîtriser nos dépenses ou alors nous orienter à terme vers une modification inéluctable de nos taux d'impositions communaux (qui, en dix-huit ans, n'ont été augmentés qu'une seule fois, de un point, pour la taxe d'habitation et le foncier bâti seulement).

Quant à l'investissement, qui par nature structure notre avenir, il dépend aujourd'hui en très grande partie de la politique territoriale très favorable d'aides aux communes accordées par le Conseil Général du VAR.

Or, compte-tenu des lourds transferts de charges de l'État vers les départements (routes, collèges, aide-sociale...) il n'est pas certain que cela puisse durer « toujours ». Aussi, nous faut-il ménager encore nos capacités - y compris d'emprunts - et donc ne pas trop « charger la barque ».

En conclusion, 2007 s'annonce bien comme une année sans difficultés particulières, ce qui pour autant - même en période électorale - ne peut nous permettre, ni de faire fonctionner la planche à billets, ni de promettre n'importe quoi.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasio@wanadoo.fr site : www.ste-anastasio.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

S^{te}ANASTASIE **La Boutique** place des Ferrages
Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 10h 12h
Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous , VENTE OU DEPOSE

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 4 et 18 Mai 2007, en Mairie de 14 H. à
16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi,
mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le
mercredi de 13 H 30 à 17 H.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Séverine COURMONTAGNE assurera sa
permanence à la Mairie, le Jeudi 03 Mai 2007 de
11 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades,
infirmes (aide-ménagère). Tél. : 04.94.92.27.08.

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSOLE à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30

Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ Le **MARDI 29 MAI 2007**

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le Mardi 5 Juin 2007, de 14 H
à 15 H

C.I.C.A.S. Retraite complémentaire des salariés

Tél. 0820 200 014

Permanence : BRIGNOLES

Cité Administrative, Rue des déportés Mercredi et
le Jeudi (au rez-de-chaussée)

CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

Le centre d'information de recrutement de l'armée de terre
assure une permanence

♦ Le **MARDI 02 et le JEUDI 24 MAI 2007**

de 9H30 à 12H et de 14H à 16H A Brignoles : B.I.J.

Numéros utiles

Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45

reçoit le lundi, jeudi et vendredi
de 9 H 30 à 11 H 30-

[www.sainte-anastasia-](http://www.sainte-anastasia-sur-issolle.fr)

sur-issolle.fr Mme Laurent 2^{ème} Adjoint

(Action sociale) : 04.94.69.64.47

Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10

Fax : 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr

Site Internet : www.ste-anastasia.fr

Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer aux personnes
dépendantes un soutien adapté (retraités). ☎ : 04.94.69.44.86

Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult

☎ : 04.94.04.89.33

Police Municipale

Numéro : **06.08.80.45.82**

Pour les événements graves ou urgences (incendie, accident,
désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent,
appeler le **18** (Pompiers) ou le **17** (Gendarmerie)

Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence : 08.92.46.45.45

Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement de votre ligne vous pouvez venir en
mairie où un téléphone sera mis à votre disposition pour
contacter France Télécom.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Pour le canton, une permanence est assurée en Mairie de La
Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à 17H30 sur rendez-
vous au 04.94.37.00.90



Gendarmerie Nationale

La Brigade de Gendarmerie Nationale de La
Roquebrussanne nous informe de la
modification de ses numéros d'appels :

Le **17** uniquement pour les urgences

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y compris les
simples contacts ou demandes de renseignements.



Communauté de Communes

du Val d'Issole

Pour vous informer sur les dispositions du dossier d'entretien
des berges de l'Issole, vous pouvez vous adresser à Monsieur
Stéphane PONS, technicien rivière, chargé de mission
dans le cadre de la ripisylve de l'Issole. Tél. :
04.98.05.93.77

Chronique municipale

3



RAPPEL Calendrier électoral 2007

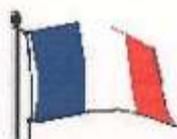
Elections présidentielles :
--2nd tour DIMANCHE 6 MAI 2007

Elections législatives :
-1^{er} tour DIMANCHE 10 JUIN 2007
-2nd tour DIMANCHE 17 JUIN 2007

Affichage électoral

Des panneaux électoraux réglementaires seront installés sur la commune, l'un au parking des Ferrages l'autre à la salle polyvalente. Tout affichage en dehors des lieux réglementaires et des panneaux municipaux, est formellement interdit et sera systématiquement détruit par le personnel municipal.

RESULTAT DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES A STE-ANASTASIE 1 ER TOUR



Inscrit / 1345
Votants : 1161
Exprimés : 1148

Taux de participation : 86.32%

SARKOZI Nicolas	350
ROYAL Ségolène	208
BAYROU François	205
LE PEN Jean-Marie	203
BESANCENOT Olivier	54
DE VILLIERS Philippe	33
BUFFET Marie-George	24
VOYNET Dominique	22
BOVE José	19
LAGUILLER Arlette	13
NIHOUS Frédéric	11
SCHIVARDI Gérard	6



SEERC Eau de Provence :

Dans notre dernier bulletin nous invitons les abonnés du réseau d'eau public à nous faire connaître d'éventuelles anomalies constatées dans leur consommation du dernier semestre.

Un certain nombre de réclamations nous ont alors été remises et ont été transmises à la SEERC pour examen. Il semblerait que peu de cas puissent être attribués à une défectuosité de comptage.

Par contre pourrait l'être, soit à une fuite après compteur, soit à une dépense excessive peut-être accidentelle. Quoi qu'il en soit la SEERC examinera au cas par cas les demandes de ses clients et nous tiendra informés de ses propositions.

ODEL VAR

L'O D E L du Var permet chaque année, grâce au soutien du Conseil Général et à la participation active des Communes, à plus de 15000 jeunes Varois, de bénéficier des actions qu'il propose et met en œuvre. L'ensemble des personnels de l'O.D.E.L VAR se consacre dès à présent à la préparation de la saison ÉTE 2007 des Centres de Vacances et de Loisirs.

Le choix d'équipes d'encadrement qualifiées et compétentes constitue une condition déterminante de la réussite des séjours, et le processus de sélection et de recrutement des animateurs qui vont encadrer les jeunes Varois entre maintenant dans sa phase active.

Des fiches de renseignements sont disponibles à la Mairie à l'intention des jeunes qui souhaiteraient participer aux entretiens de sélection qui nous permettront de constituer nos équipes d'animation. Ces fiches peuvent également être téléchargées sur le site de l'O.D.E.L VAR www.odelvar.asso.fr (rubrique Travailler à l'O.D.E.L VAR)

PLAN D'ALERTE « EAU » (Zone A)

Comme cela était prévisible, après un hiver et plusieurs années de déficit pluviométrique, un arrêté Préfectoral vient de fixer de nouvelles mesures restrictives concernant la consommation en eau.

Cet arrêté est affiché en Mairie. En voici cependant les dispositions essentielles.

- Pelouses, fleurs, espaces sportifs : interdiction d'arrosage entre 10 h 00 et 18 h 00
- Piscines : Le remplissage des piscines (>de 10m³) est soumis à autorisation écrite du Maire
- Fontaines Publiques : FERMÉES

En ce qui concerne la borne, dite de la coopérative, mise gratuitement à la disposition des viticulteurs pour leurs opérations de pulvérisations (et uniquement pour celles-ci), le robinet d'accès ne sera accessible qu'aux utilisateurs disposant d'une clef (contre signature) destinée à leur usage exclusif.

Le remplissage du matériel agricole (pulvérisateur) devra se faire directement sur place et non par un quelconque transvasement

Mesures de limitation des usages de l'eau à des fins de productions agricoles :

Il est rappelé qu'en application de l'article L 214-18 du code de l'environnement, « tout ouvrage de prélèvement doit en permanence restituer au cours d'eau au minimum le 10^{ème} du module du cours d'eau en amont du prélèvement. (Issole et Canal d'arrosage)

Pour plus de détails, veuillez consulter l'arrêté Préfectoral, soit en Mairie, soit sur le site Internet www.var.pref.gouv.fr. (plan départemental de gestion sécheresse 2007)

Le Débroussaillage

Il vous reste un mois (jusqu'au 31 mai) pour mener à bien vos opérations de débroussaillage et surtout d'incinération

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les précédents bulletins municipaux ou vous adresser à la Mairie.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

Travaux de terrassement et de maçonnerie pour l'aménagement d'un accès piéton à la cave coopérative

Travaux dans les écoles

Tonte de pelouses, débroussaillage et entretien d'espaces verts

Préparation de festivités et travaux électriques

Réparation et transformation de la borne d'alimentation en eau mise à la disposition des viticulteurs pour leur permettre les pulvérisations .

Chemins :

- Chemin de Bon Jeu

- Chemin des Vaux (jusqu'à le RD 15)
- Ancien chemin de la Veirole

Éclairage public :

- rue Frédéric Mistral
- rue Pasteur
- rue des Aires
- rue des Poilus

Ancienne coopérative :

- accès piétons et handicapés
- construction de murets en pierre
- éclairage terre-plein rural
- éclairage extérieur

- Chemin du Pré de la Font

Aménagement chemin des Fabres (élargissement d'un virage)

Syndicat Intercommunal de l'Issole A propos des déchets ménagers



QUELQUES CHIFFRES:

En tonnes pour la commune de Ste-Anastasia

Nature	2005.	2006
OM	632,690	615,151
Monstres	111,465	116,454
Déchets Verts	41,440	49,900
TOTAL	785,595	781,505

- Légère baisse

TRI SELECTIF :

Nature	2005	2006.
VERRE	37,765	40,555
J.M.R	34,270	31,215
E.C.C	9,510	9,690
TOTAL	77,545	81,640

J.M.R. : Journaux, magazines, revues

E.C.C. : Emballages corps creux

- Légère hausse

Est-ce à dire que les habitants trient davantage ?

Ce n'est pas assez significatif pour l'affirmer ; c'est peut-être un prémice ! Nous allons l'interpréter comme cela..... en espérant une réelle progression.

BON TRI

Le 5^{ème} Adjoint

Roger Sabatier

COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29
MARS 2007

Monsieur Le Maire ouvre la séance en abordant les questions prévues à l'ordre du jour

Délibération n° 07/08

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame LAURENT, 2^{ème} Adjoint, délibérant sur le C A de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, considère approuver à l'unanimité l'exercice se soldant par un excédant net de 382 922.59 €

Délibération n°07/09

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le Compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement du compte des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) statuant sur l'exécution du budget 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Déclare le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation ni réserve

Délibération n°07/10

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'excédent 2006 du budget communal est de 385 175.00 € et qu'il convient d'affecter une partie de cet excédent comme suit :

- 100 000.00 € au financement des dépenses d'investissement
- 285 175.00 € au compte 002, excédent antérieur reporté.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°07/11

- Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avis de la commission des finances, il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'imposition appliqués
- Foncier bâti 19.50%
- Foncier non-bâti 87.35%

- Taxe professionnelle 24.68%
- Taxe d'Habitation 9.88%
- Adopté à l'unanimité en 2006.

Délibération n°07/12

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet du budget de la commune pour 2007 :

- Dépenses de fonctionnement
- 1 514 187.00 €
- Recettes de fonctionnement
- 1 514 187.00 €

- Dépenses d'investissement
- 685 325.00 €
- Recettes d'investissement
- 685 325.00 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 07/13

Budget Eau et Assainissement

- Adoption du compte administratif 2006
- Adoption du compte de gestion 2006
- Affectation des résultats

Adopté à l'unanimité

Délibération n°07/16

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe communale sur le prix de l'eau et de l'assainissement 2007 sans changement par rapport à l'année 2006 :

- le m³ pour l'eau 0.17 €
- le m³ pour l'assainissement 0.55 €
- prime fixe eau 7.62 €
- prime fixe assainissement 0.76 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n°07/17

Budget Eau et Assainissement 2007

- Dépenses d'exploitation
126 135.00 €
- Recettes d'exploitation
126 135.00 €
- Dépenses d'investissement
303 985.00 €
- Recettes d'investissement
303 985.00 €

Délibération n°07/18

Assainissement non-collectif

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en l'absence de zonage d'assainissement, une étude particulière à la parcelle doit être fournie avant toute demande de mise en place d'un dispositif d'assainissement non-collectif. Le résultat de cette étude sera transmis pour décision au Fermier (SODÉO) de la Communauté de Communes du Val d'Issole compétente en ce domaine.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°07/19

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande

d'échange d'une parcelle du domaine public communal sise rue Notre-Dame formulée par Monsieur d'une parcelle du domaine public GHIGLIONE. Ce dernier propose de céder à la Commune une parcelle de 50ca sise à Naple (D 579).

Le Conseil municipal donne son accord pour cet échange sous réserve que le demandeur s'engage à prendre à sa charge :

50% des frais notariés pour l'ensemble de la transaction

les frais d'acte et de procédure (arpentage enquête publique...).

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°07/20

Demande de financement Leader +

Le Maire fait part au Conseil de la possibilité qui se présente à la Commune de Sainte-Anastase d'obtenir un financement dans le cadre du programme Européen Leader + affecté au projet de réalisation d'une boucle verte autour du village.

Il s'agit d'un projet d'envergure territoriale et innovant dont les objectifs sont :

- réaliser l'aménagement d'une boucle de promenade valorisant le village et son environnement naturel.
- Aménager la boucle verte avec un traitement paysager et patrimonial avec création d'une signalétique respectant la charte graphique du Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte.
- Création d'un jardin public de type « arboretum »
- Lier le circuit ferroviaire « Carnoules-Brignoles » aux diverses possibilités de randonnée sur la Communauté de Communes du Val d'Issole.
- Inciter la clientèle touristique de passage et celle résidant dans le camping à découvrir le village et à consommer dans les commerces existants.
- réaliser un outil de promotion et de communication original et pertinent mettant en valeur le paysage, le village.

Cette phase consiste à étudier un vrai projet d'aménagement pour la Commune qui vise un rayonnement sur l'ensemble de la Provence Verte et plus précisément sur le territoire communautaire du Val d'Issole. La Commune souhaite donc dans un premier temps réaliser cette boucle (investissement et traitement paysager) et l'animer de panneaux d'information de randonnées et d'une structure d'accueil dans l'ancienne gare.

Le montant de cette opération s'élève à 100 000.00€ dont le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- Financement Européen 27 000.00€
- Auto financement 73 000.00€ à pondérer par des financements départementaux

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le projet.

Délibération n°07/21

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide au profit de l'Association humanitaire HEAVEN OWEN EARTH venant de lui être adressée par un habitant du village devant participer prochainement en Inde, à un projet de construction d'un dispensaire et de diverses installations.

Après avoir exposé ce projet auquel participeraient des élèves ingénieurs en agronomie, des normaliens, des étudiants en commercialisation et en droit ainsi qu'un géomètre, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de soutenir financièrement ce projet. Il indique que le porteur de ce projet pour Sainte-Anastase s'engage en retour et à l'issue de son séjour en Inde à organiser une manifestation : exposition de photographies ou d'objets d'artisanat local au bénéfice du village et de l'école primaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité d'accorder une aide exceptionnelle de 500€ à cette association pour lui permettre de mener à bien son projet humanitaire.



Préserver l'Issole, journée « rivière propre ».

L'opération réussie et conviviale du 3 juin 2006, nous envisageons de renouveler cette manifestation ludique et pédagogique.

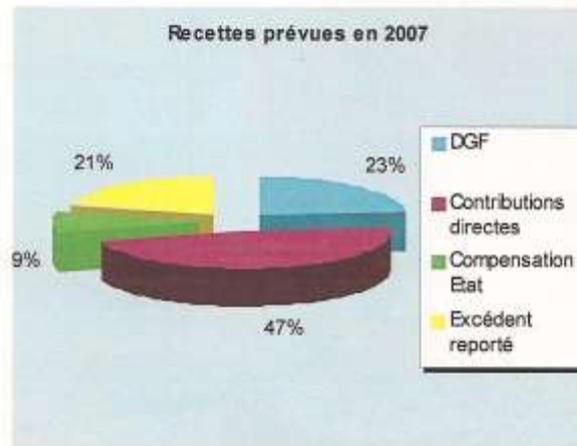
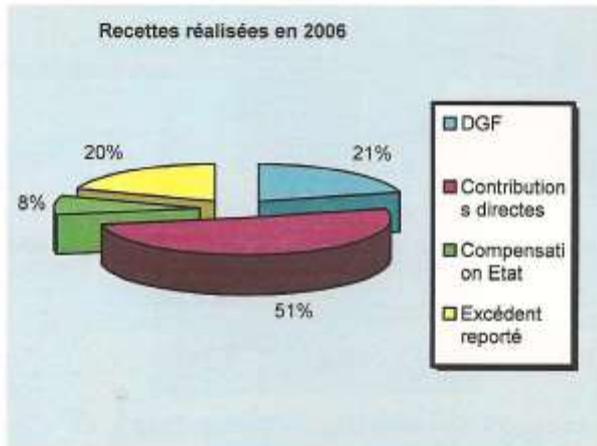
Il s'agira donc, une nouvelle fois, de mobiliser tous les usagers de l'eau désireux de mieux connaître et de respecter leur rivière.

La date projetée est le samedi 2 juin, elle devra cependant être confirmée ultérieurement.

BUDGET 2007

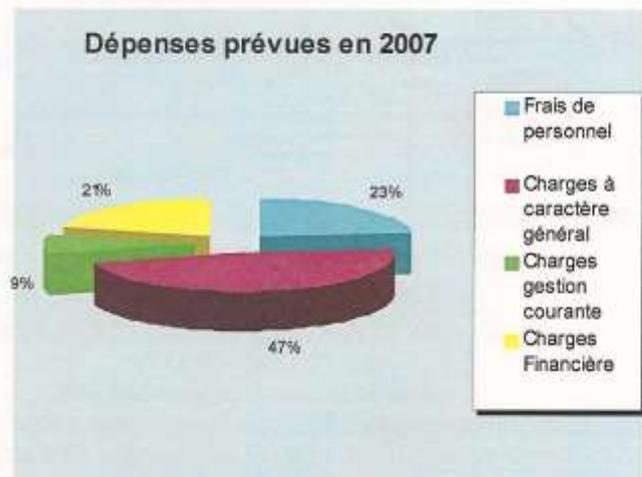
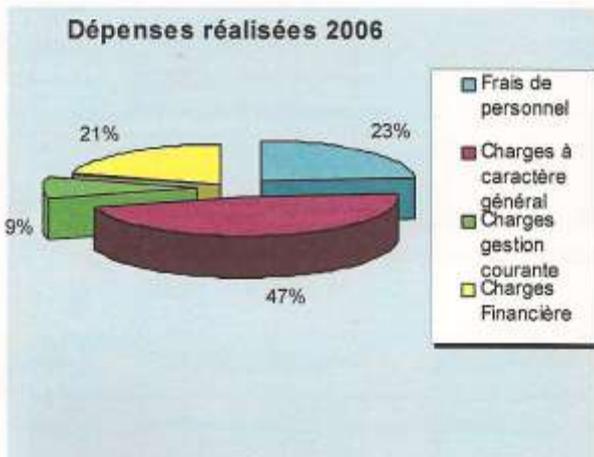
DGF	247 317.00 €
Contributions directes	603 055.00 €
Compensation Etat	97 456.00 €
Excédent reporté	233 384.00 €

Frais de personnel	320 270.00 €
Charges à caractère général	641 771.00 €
Charges gestion courante	117 000.00 €
Charges Financière	285 175.00 €



Frais de personnel	320 270.00 €
Charges à caractère général	641 771.00 €
Charges gestion courante	117 000.00 €
Charges Financière	285 175.00 €

Frais de personnel	320 270.00 €
Charges à caractère général	641 771.00 €
Charges gestion courante	117 000.00 €
Charges Financière	285 175.00 €



L'ensemble des dépenses de fonctionnement est estimé à **1 514 187 €** équilibré essentiellement par des recettes ou provisions provenant :

- de la Dotation forfaitaire de l'Etat : **320 270 €**
- des contributions directes : **641 770 €**
- de la taxe additionnelle : **117 000 €**
- de l'excédent de fonctionnement de 2006 : **285 175 €**

CE QUI DEVRAIT ETRE REALISE EN 2007

OPERATION 13

ACQUISITION MATERIEL ROULANT

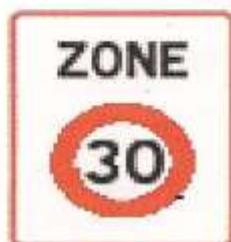
MONTANT PREVU : 27 000 €

Cette opération vise à renouveler et à compléter le parc automobile du service Technique. Après l'acquisition en 2006 d'un nouveau camion, il s'agit en 2007 de faire l'acquisition de 2 véhicules légers utilitaires



ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN

Ce poste permettra de poursuivre l'aménagement de détente et de loisirs des espaces verts communaux. Il permettra également de remplacer des matériels ludiques, vétustes, détériorés ou hors normes.



SIGNALISATION ET SECURITE ROUTIERES

Financées par le produit des amendes de police : 13 000 €

Ce projet a pour objectif de répondre à une demande persistante des habitants du village protestant contre la vitesse excessive des véhicules automobiles. Le plan de circulation ne sera pas bouleversé mais sera renforcé par l'établissement de zone 30, d'une signalisation préventive plus présente et là où cela sera nécessaire par des dispositifs physiques de ralentissement. Il s'agit de donner la même priorité à tous les usagers de la voie publique.

OPERATION 11 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CAVE COOPERATIVE

Montant prévu des travaux : 45 000€

L'aménagement de l'ancienne cave coopérative sera poursuivi par étape en fonction de l'urgence ou de notre capacité financière.

Pour cette année, l'achèvement des locaux du service technique (le plus souvent en régie) devrait être mené à bien.

A l'extérieur, les aménagements paysagers devraient améliorer l'esthétique du bâtiment, notamment par la réalisation de murets de pierres soutenant le futur accès piétons et handicapés à l'espace culturel devant être réalisé au premier étage au niveau des anciennes cuves



Un espace récréatif et sportif de proximité sera réalisé et financé entièrement par le Conseil Général du Var. Cette installation sera mise en place à proximité de l'ancienne gare S.N.C.F.



**OPERATION 25
TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE**

MONTANT PREVU : 30 000 €

La toiture de l'école primaire n'y tient plus. Là encore l'étanchéité n'a plus de sens. C'est donc une opération urgente qui devrait être menée en 2007.



**OPERATION 30
RENOVATION ANCIENNE GARE**

**AMENAGEMENT INTERIEUR AUVENT QUAI
PASSAGERS**

MONTANT PREVU : 70 560 €

Cette deuxième phase de travaux (sur 3) porte sur la réalisation du gros œuvre intérieur (plancher, mur, escalier). elle fait suite au ravalement complet des façades et à la réfection de la toiture



**OPERATION 32 :
TOITURE RESTAURANT SCOLAIRE**

MONTANT PREVU : 40 000 €

Ce chantier aujourd'hui presque achevé est destiné à doubler et à sécuriser la toiture actuelle. Rappelons qu'ultérieurement (après 2008) ce bâtiment devrait recevoir deux nouvelles classes maternelles.

**OPERATION 34 :
RAVALEMENT FACADE EGLISE**

Ce bâtiment, certainement le plus ancien de notre patrimoine nécessite dans un premier temps un sérieux ravalement de façade qui pour une modeste église romane peut être qualifiée d'un léger lifting non chirurgical.



**OPERATION 36 :
REFECTION TOITURE DE L'ECOLE
MATERNELLE**



**REPRISE DES CHENEAUX
MONTANT PREVU : 180524 €**

Ces travaux consistent à remplacer sur toute la longueur les cheneaux centraux de la toiture de l'école maternelle. Ils visent à supprimer de persistantes entrées d'eau parasite à l'occasion des fortes précipitations.

**OPERATION 39 : REALISATION D'UNE BOUCLE
VERTE DE LA GARE... A LA COOPERATIVE**

Cette opération est décrite dans le compte-rendu du Conseil Municipal : sans gros travaux, puisque la plus part des éléments bâtis existent déjà, elle s'appuie sur un patrimoine paysager et foncier aujourd'hui propriété de la Commune. Il s'agit donc de la traduction d'une volonté de préservation et de mise en valeur d'un site remarquable. Ce projet constitue également un élément de maîtrise de notre développement à venir



REALISATION DES CHEMINS SUIVANTS

- Chemin de Bonjeu
- Chemin des Vaux (jusqu'à la RD 15)
- Chemin de la Veirole
- Elargissement d'un virage chemin des Fabres

ECLAIRAGE PUBLIC

ANCIENNE CAVE COOPERATIVE

Eclairage cour service technique
Eclairage accès piétons futur espace culturel
Eclairage façade côté sud

Eclairage du chemin du pré de la Font



E.S.S.A. Club de football

Le 15 avril 21 équipes de jeunes footballeurs débutants, (6 - 7 ans) étaient présents sur le stade de Ste-Anastasie. Dès 9 heures, venu de tout le département, ces 160 joueurs se sont disputés au fil des matches les trophées offerts aux vainqueurs par la municipalité et remis aux capitaines par Mr MORIN et Mr JURAVER.

Finaliste de la Catégorie débutant 1^{ère} année

- La Valette - Fréjus Victoire de La Valette

Finaliste de la Catégorie débutant 2^{ème} année

- St Maximin - Gien Victoire de St Maximin

Nos équipes locales se sont classées en milieu de poule.

Un très grand merci aux bénévoles qui ont assuré la parfaite organisation de la buvette en contenant les assauts de presque 500 personnes !!!, et aux jeunes du club qui ont arbitré avec rigueur la centaine de matches.



Club des Cigales

Le 10 Avril 2007, la magie du spectacle d'HOLIDAY ON ICE « MYSTERY » a enchanté toutes les Cigales présentes ce soir-là au ZENITH de Toulon. Deux heures de spectacle grandiose magnifié par la virtuosité des artistes.

Exposition de peinture le 20 mai 2007 toute la journée dans le jardin du Club des Cigales, rue Alphonse Daudet. Toutes les « toiles » que vous avez admirées sur le blog « APOLON-ART » Y seront exposées. Venez nombreux

Auparavant participez au concours de création d'un logo « Cigale » pour le club dont le règlement figure ci-joint en déposant vos projets avant le 16 MAI 2007 dans une urne installée à la mairie.

GRAND CONCOURS



Créez une cigale
Pour représenter
le futur logo
du club

CLUB DES CIGALES

Règlement du concours

ARTICLE 1 - Le concours est ouvert à tous sans distinction. Il a pour objet la création du logo du CLUB DES CIGALES.

ARTICLE 2 - Les œuvres en technique libre doivent:
1) être réalisées sur papier CADRON, au format A4 K 30,7
2) représenter une cigale
3) être en couleur

ARTICLE 3 - Elles doivent être déposées en la mairie de Ste-Anastasie le mercredi 16 Mai au plus tard (une œuvre est prévue à cet effet dans le hall)

ARTICLE 4 - Au dos de l'œuvre doivent être inscrits, votre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

ARTICLE 5 - Le jury, composé des élèves de cours de peinture et des membres du bureau du club, délibérera le jour de l'exposition du 20 Mai au local du club.

ARTICLE 6 - Trois prix seront attribués:

1^{er} PRIX - Une œuvre (la cigale) sera éditée et deviendra le logo officiel du club des CIGALES. Il gagnera en plus le grand tableau de l'amitié créé le jour de vernissage par le collectif des visiteurs de l'exposition du 20 Mai.

2^{ème} PRIX - Un tableau: toile sur toile sur toile (le tableau est signé de APOLON-ART)

3^{ème} PRIX - Une œuvre parietale: dessin pictural sur pierre.

L'exposition de Sylvia MOTA, peintre talentueux du village, recevra, n'en doutons pas un très bon accueil à Gap à l'Hôtel du Département du 3 au 15 mai 2007

Souhaitons lui tout le succès qu'elle mérite



DANSE TASIE

Les bienfaits de la danse.

La danse est l'un des meilleurs traitements pour garder la forme.

Elle lutte contre la solitude, la timidité, il n'est jamais trop tard pour commencer !

Sa pratique améliore les capacités respiratoires, tonifie les muscles, n'est-ce pas messieurs ! pas seulement ceux des jambes mais aussi l'abdomen, thorax, épaules, nuque et membres supérieurs.

Pour vous mesdames, la taille s'assouplit, les jambes se tonifient et les fessiers se raffermissent, elle contribue à parfaire le sens de l'équilibre, du maintien, de l'élégance, des réflexes et de la coordination.

La danse est un excellent exercice de maîtrise mentale. Apprendre nécessite une application, une attention, une concentration, c'est une gymnastique salubre au cerveau.

Au club, l'âge des danseurs va de 32 à 82ans, mais la porte est grande ouverte aux plus jeunes. Il n'y a pas d'âge pour danser à condition de respecter ses capacités.

Certains arrivent en couples, d'autres sont seuls, à ce propos, messieurs nous manquons de cavaliers, vous êtes attendus avec plaisir !...

Nous y trouvons aussi et c'est très important, une ambiance amicale, où la bonne humeur tient une grande place.

Et pour mettre en pratique nous pouvons nous retrouver dans les soirées et thés dansants : « c'est là que l'on s'amuse le plus ».

Le club, six ans d'existence, six ans de bonheur ! Dans le prochain bulletin, nous parlerons de toutes les danses qui seront pratiquées au cours de cette 7eme année avec nos professeurs, Geneviève et Jean François.

Pour plus de détails, contacter Yolande : Tél : 04 94 72 29 81

Chantal

LES MEDAILLES MILITAIRES

de SAINTE-ANASTASIE – FORCALQUEIRET
Sont à l'écoute des isolés : Médaillés Militaires, ou Amis qui ne nous ont pas encore rejoints pour faire partie de notre « Association » et comptent que vous adhérez bientôt.

Ils organisent : le mardi 12 juin 2007 une sortie pour la journée en autocar pour le « Marché de CUNÉO » avec déjeuner gastronomique

Ils prévoient : du 07 au 14 juin 2008, une « croisière sur le DANUBE »

Pour adhérer ou si vous êtes intéressés par nos sorties, (ouvertes à tout le monde)

Renseignez vous dès maintenant en appelant le 04 94 86 73 10 (heures repas) ou le 04 94 86 72 81 les lundi et jeudi de 14 à 17 h 00

Le Président

Léon DASSOVILLE

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ISSOLE ET SES ENVIRONS (A.C.I.E)

L'Association des anciens combattants de l'Issole et ses environs a tenu son assemblée générale ordinaire le samedi 17 mars 2007 à 15 heures à la salle polyvalente de SAINTE-ANASTASIE en présence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire de la commune. 64 personnes étaient présentes ou représentées. Après avoir fait respecter une minute de silence, le Président a souhaité la bienvenue à tous les membres présents et donné lecture des nouveautés intervenues concernant les anciens combattants et les membre de l'O.N.A.C
A savoir :

Revalorisation de la retraite de combattant : augmentation de 2 points à compter du 1^{er} juillet 2006 et une nouvelle augmentation de 2 points à compter du 1^{er} janvier 2007, portant ainsi à 37 points l'indice de référence.

Pour les opérations LICORNE et ONUCI la mention « Mort pour la France » a été attribuée aux militaires tués lors des opérations de maintien de l'ordre, leurs enfants ont vocation à la qualité de pupille de la nation et aux dispositions qui s'y rattachent.

Il est rappelé à tous les titulaires de la carte du combattant ou d'une pension d'invalidité supérieur à 40% qu'ils peuvent bénéficier d'une demi-part supplémentaire pour l'imposition sur le revenu à partir de l'âge de 75 ans.

Il est vivement recommandé aux pensionnés de l'article L.115 de se servir de leur carnet de soins et non pas de leur carte vitale, le non emploi du carnet peut être considéré comme une guérison et reconsidérer leur pension.

Les demandes de retraite du combattant doivent être établies deux mois avant la date anniversaire des 65 ans.

Toute personne remplissant les conditions d'attribution, atteignant l'âge de la retraite ou souhaitant des informations complémentaires peuvent s'adresser à l'un des membres du bureau ci-après désignés.

Le secrétaire général, Monsieur Joseph FRANCHINI a donné lecture du rapport d'état d'esprit et d'activité de l'année écoulée, rapport approuvé à l'unanimité.

Le trésorier général adjoint a donné lecture du bilan financier lequel a été approuvé à l'unanimité.

Il est également rappelé que des secours peuvent être attribués aux adhérents de la Fédération MAGINOT à laquelle sont inscrits tous les membre de l'ACIE.

A titre indicatif, 900.00 € de secours ont été attribués à des anciens combattants ou à leurs veuves en 2006.

En ce qui concerne les subventions accordées par la Fédération MAGINOT, 4600.00€ ont été attribués en 2006 aux écoles se rendant sur les hauts lieux historiques, l'une d'entre elles a été primée en obtenant le 3^{ème} prix de la mémoire et 6800.00 € ont été attribués pour l'année 2007.

Le bureau a été réélu à l'unanimité et se compose de :

Adjoint : Mr BOURCIER Jean-Claude.
Trésorier Général : Mr REBOUL André.
Trésorier Adjoint : Mme VALLONE Joséphine.
Porte drapeau : Mr CASES Alain.
Vérificateur aux comptes : Mr ARNAULT Alain.

Monsieur le Maire a clôturé la séance en remerciant toutes les personnes présentes et souligné le travail administratif réalisé par l'ensemble du bureau.

Le Président,
Gérard VANINSBERGHE

ARTS'TASIE

Le 28 mai prochain, lundi de la Pentecôte, de 9 heures à 18 heures,
Arts'Tasie tiendra sa traditionnelle « foire aux croûtes », sur les bords de l'Issole, au lieu-dit : le Pré de Naples.

L'entrée sera gratuite, aussi bien pour les exposants que pour les visiteurs.



Pour tous renseignements complémentaires, veuillez téléphoner :

au Président : 04 94 72 26 27 ou à la Vice-Présidente : 04 94 72 25 63

Nous espérons que vous serez nombreux à venir exposer ou nous visiter.

Le Président Albert ETIENNE

Le Comité des Fêtes

Organise

le Lundi 28 mai 2007

07 H à 19 H Place de la Gare



**FOIRE A LA BROCANTE
MARCHE PAYSAN
MARCHE AUX PUCES
FOIRE ARTISANALE
et PRODUITS BIO**



Les habitants de **SAINTE-ANASTASIE** désirant vendre leurs objets personnels doivent demander une autorisation en Mairie. Les autres exposants devront produire leur carte professionnelle.

BUVETTE - SANDWICHS - CAFÉ TOUTE LA JOURNÉE

Merci aux exposants de réserver leurs emplacements

Voyage du 30 juin

- Visite Ile de Bendor avec repas du midi (entrée, plat complet, dessert, ¼ de vin et café). Tout compris 22 €. (minimum 35 à 40 personnes). Renseignements et réservations à la Boulangerie, au Tabac, au Vival ou Comité des Fêtes 06.79.55.63.53.

Le Président Jean-Jacques GUIGNIER



Le Club de Sainte-Anastasie TAHITI NUI



la vie au village

Tribune Libre

Je suis un chien du village et comme celui du vieux fusil je m'appelle Marcel.

Je n'ai comme activité reconnue que la chasse aux sangliers et dans l'ensemble je pense être très favorablement connu à Sainte-Anastasia.

Mes maîtres, qui sont de braves gens, reconnaissent avec fierté que je dispose d'un excellent QI, que j'ai une bonne éducation et même une notable instruction.

Je suis donc parfaitement intégré à ma communauté et n'ai, avec les humains, aucun souci relationnel.

Alors, me direz-vous, où est le problème ?

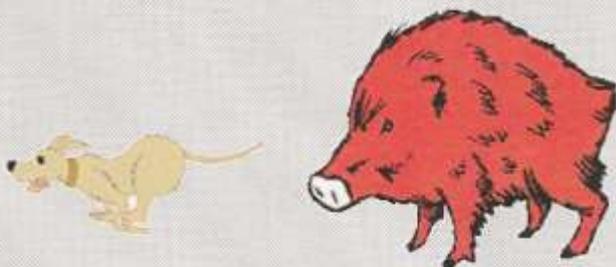
Et bien ! le problème est que j'ai à me plaindre de mes propres congénères qui, à mon égard, font systématiquement preuve de mépris, d'agressivité et même, disons-le franchement, d'un certain racisme.

En effet, j'ai le bonheur, grâce à mes ancêtres, d'être un chien de race, certes incertaine mais typiquement française, pour ne pas dire varoise. Or ici, depuis quelques années, nous sommes fort peu nombreux à partager cette belle caractéristique. Autour ce ne sont que Yorkshire-terrier, Dalmatien, Golden Retriever, Rottweiler ou Chihuahua qui pour la plupart, vous l'imaginez bien, ne maîtrisent même pas la belle langue de Mistral.

Donc, si aujourd'hui je tiens à m'exprimer dans cette tribune libre, c'est pour dire qu'il est grand temps de renouer avec la tradition et d'expliquer que la race des chiens de chasse aux sangliers n'a pas dit son dernier mot et a, dans tous les cas, droit à un minimum de respect et de considération citoyenne dû à son rang.

Faute de quoi, nous devrions rapidement nous organiser et créer un nouveau club cynégétique dont j'accepterais alors volontiers la Présidence !

Marcel



Jean-Pierre MORIN, Maire,
et le Conseil Municipal,

ont l'honneur de vous
inviter à la Célébration

de la Commémoration officielle de la
« **Victoire du 8 mai 1945** »

qui se déroulera le **Mardi 8 mai 2007**
à **10 heures 15**

Les Poètes de Sainte-Anastasia

Rétrospective.

Au sortir d'une étouffante journée estivale
Aspirant à une revigorante fraîcheur vespérale
J'entrebâillai la porte du grenier délaissé
Afin de feuilleter l'ouvrage empoussiéré du passé.

Mû par une ardente curiosité rétrospective
Je laissai mon âme s'abandonner à la dérive
Puis posai un œil nostalgique sur l'almanach jauni
Qui arborait fièrement les **douze** mois réunis.

Ankylosée, la petite aiguille de l'horloge exténuée
Sur **onze** heure s'était facétieusement éternisée
Luttant contre l'adversité du tour complet, volte-face
Signifiant sa désobéissance au temps qui passe.

L'espace aussi se figeait sur maintes vieilleries
Lesquelles pourtant, par-delà les ans, se parlent encore
Reliées comme les **dix** doigts, éternelles amies
Dépositaires d'une image d'antan que le présent
édulcore.

Féérique solitude, unique sésame à la candeur originelle
Je vogues vers mon premier souffle à la vie, le **neuf** mai
Mais déjà **huit** ans, mon cœur se drape d'une funéraire
stèle
L'aïeule paternelle s'en est allée, endormie à jamais.

Le présent soudain juxte le temps révolu, identification
Comme l'astre solaire quelquefois courtise la pluie
Faisant naître une œuvre picturale aux **sept** colorations

Echarpe d'Iris, parangon de mon rêve d'enfant qui
s'enfuit.

J'appris que **six** côtés ceignaient mon pays de barrières
Moi qui l'avais tant rêvé sans les moindres confins.
Alors ma main se leva ; **cinq** doigts s'écartèrent
Libérant une quête de bonheur désespérément feint.
Bonheur escompté, trèfle à **quatre** feuilles
Mes yeux mouillés se posent sur le vase en
déliquescence
Trois roses ont fané, témoignage qui endeuille
Une époque achevée, vidée de sa substance.

Pourtant un jour prochain, vaine espérance
Deux êtres se croiseront, deux être s'embrasseront
Deux cœurs croîtront, deux cœurs s'embraseront
Jusqu'à ne faire plus qu'**un**. Renaissance....

Michel DOIZE
Rue Notre-Dame

Le Calendrier des manifestations

MAI 2007	
Dimanche 6	2 ^{ème} tour des Présidentielles Salle Polyvalente
Mardi 8	Fête de la Victoire. Rassemblement devant la Mairie à 10 heures 15
Dimanche 13	Festival Majorettes Stade Négadisses
Dimanche 20	Exposition de peinture au Local des Cigales
Samedi 26	Finale tournois Tennis (remise des prix)
Dimanche 27	Rassemblement Ceintures Noires du Var Pré de la Font
Vendredi 1 ^{er} Juin	Concert MENDOZE
Samedi 2 Juin	Journée Rivière Propre

**Bienvenue à Nathalie et à Ludovic, nos nouveaux BOULANGERS
PATISSIERS Traditionnels « VICTORRINO » Place St Just**



Souvenons-nous que dans un village, l'ouverture ou la fermeture d'une boulangerie signifie bien autre chose qu'un simple indice économique. C'est en fait un symbole de notre vitalité sociale. Ceci est, bien entendu, toujours vrai

Dès lors qu'il s'agit de notre petit commerce ou de l'artisanat qui offre à chacun une possibilité d'achalandement de proximité. Merci pour tous nos commerçants.

Un peu d'histoire de village de Sainte-Anastasia

! Les archives communales sont encore riches de bien de découvertes, aussi n'y puissions-que pas à pas.



SAINT QUINIS

La Chapelle du Renom, fêtée par les Communes de Camps, Sainte-Anastasia et Besse a longtemps accueilli les pèlerins des trois communes qui y sont montés et l'ont entretenu avec piété. LA chapelle actuelle doit remonter au XI^{ème} ou XII^{ème} siècle comme l'attestent de nombreux débris de vaisselles de cette époque. Mais un temple païen a très certainement eu sa place au même endroit dans les temps plus anciens, puisque les premiers tessons de céramique trouvés sont Grecs (du IV^{ème} ou V^{ème} siècle Avant JC) suivis de fragments ligures ou Gallo-Romain. En 1656, la Chapelle de Saint Quinis est donnée aux Pères Trinitaires. On sait que la mission essentielle des Trinitaires étaient de racheter des esclaves aux Barbaresques

Débroussaillage et incinération des végétaux coupés

Par arrêté Préfectoral, les périodes d'incinération sont fixées comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Vous pouvez noter qu'actuellement et jusqu'au 31 mars ces incinérations sont soumises à DECLARATION.

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DEPARTEMENT DU VAR

Arrêté préfectoral du 5 avril 2004 (extrait)

DISPOSITIONS GENERALES	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT								
			TOLERE			INTERDIT				TOLERE	
			1/01	1/02	1/04	1/06		1/10		Les jours de vent de plus de 40 km/h	
			31/01	31/03	31/05		30/09	31/12			
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES AYANT DROITS	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou des petits végétaux sur pied	POSSIBLE*	SOUMIS à DECLARATION en mairie (imprimé n° 1)		POSSIBLE*	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale (3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)			POSSIBLE*	INTERDIT  40 km/h
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice, Ecobuer (pour les horticulteurs)		INTERDIT sauf si autorisation du maire (10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n° 2 ou n° 3)							
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	Mêmes terrains	Porter ou allumer du feu	INTERDIT								

- * Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toutes réquisition
- * Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur
- * Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 135 € minimum (art. R322-5 du code forestier)

POSSIBLE*

Sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes :
vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

Informations complémentaires et imprimés sur le site internet www.cdig-var.org

Petites annonces

2 vélos course avec accessoires
Très bon état 300 € chacun
Tél : 04 94 72 25 16 Heures Repas

Recherche location à l'année, sur le secteur.
Minimum 3 grandes chambres + commodités
Tél : 04 94 72 50 37

Cherche appartement 2 chambres avec terrasse
ou petit jardin sur Ste-Anastasie
Tél : la Poste 04 94 72 27 40
Tél : Portable 06 70 70 21 65

Vend grande piscine autoportante achetée
l'été dernier, plus pompe et équipement complet
de jeu. Prix initial 600€ vendu 200 €
Pour plus d'information contacter le :

06 84 72 88 86

Vends lit 140 merisier avec sommier Tréca à lattes, matelas Épéda
Très bon état 450 €